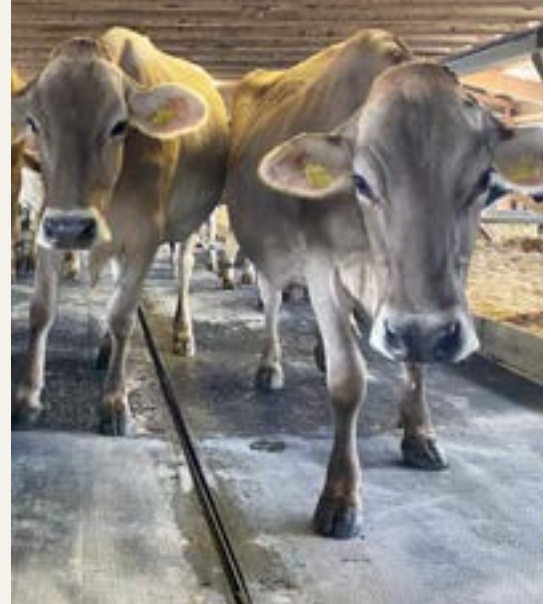


Directive NEC et Directive technique de protection de l'air (TA Luft) – l'impact actuel sur l'élevage des bovins ?

Dans le cadre de la réduction des émissions, il est souvent question de la directive NEC et de la TA Luft, la Directive technique de protection de l'air en Allemagne. Particulièrement concernés par ces dispositions légales sont actuellement les éleveurs de porcs et de volailles. Mais dans l'élevage des bovins également, les émissions d'ammoniac sont un sujet d'actualité. La question se pose donc de savoir s'il existe déjà des prescriptions ou des effets concrets de la TA Luft pour les éleveurs de bovins allemands ? Mieux vaut agir que réagir : il est recommandé de se pencher sur le sujet suffisamment tôt.



Mise en œuvre de la directive NEC en Allemagne

La directive NEC, amendée en 2016 au niveau de l'UE, prescrit des plafonds d'émission pour les États membres de l'UE. Selon cette directive, l'Allemagne doit réduire les émissions d'ammoniac de 29 % d'ici 2030 (par rapport à 2005). Pour la mise en œuvre de ces objectifs au niveau national, la nouvelle version de la TA Luft est entrée en vigueur le 01.12.2021 en Allemagne.

Utiliser les possibilités de soutien pour les mesures de réduction des émissions

Le programme de promotion des investissements agricoles (AFP) prévoit expressément, outre les méthodes d'élevage particulièrement respectueuses de l'animal, que les mesures de réduction des émissions dans les étables, comme par exemple les sols d'étables à faibles émissions (annexe 3 B 1.4), sont éligibles. Mais attention : toutes les mesures de réduction des émissions ne sont pas directement éligibles ou approuvées par les autorités. Si les mesures ne figurent pas dans les listes positives correspondantes, elles doivent avoir fait l'objet d'une étude scientifique.

Les éleveurs de bovins doivent être préparés

Certains éleveurs de bovins sont déjà concernés par les prescriptions de la TA Luft, par exemple en ce qui concerne la couverture des fosses à lisier et des conditions plus strictes pour le stockage du fumier solide. Indépendamment de la TA Luft, les demandes de permis de construire pour de nouvelles étables pour bovins ne seront acceptées, selon le site, que si elles sont accompagnées de mesures supplémentaires de réduction des émissions. Les revêtements de sol réduisant les émissions sont particulièrement utiles dans les allées de circulation des étables. Les aires d'exercice qui réduisent efficacement la formation d'ammoniac comportent une pente intégrée pour que l'urine puisse être évacuée rapidement. Les allées de circulation sont ainsi plus sèches, ce qui a un effet positif sur la santé des onglons. Il vaut donc la peine, pour la santé des animaux également, de se renseigner à temps auprès du fabricant sur les systèmes correspondants.

